



# Annulation de l'autorisation de travail (Visa long séjour)

Par **MSSAIDI**, le **08/04/2020** à **16:35**

Bonjour,

Je suis marocain, ingénieur en informatique. Je viens de décrocher un contrat CDI avec une ssi Française.

J'ai terminé toute la procédure d'un salarié étranger en France (Autorisation de travail de la DIRECCTE et mon visa VLS-TS d'un an).

Malheureusement, à cause de la situation mondial actuel causé par COVID-19, je n'ai pas pu venir en france. Par conséquence mon entreprise refus de signer le contrat.

Entre temps, j'ai reçu une offre d'emploi d'une autre boite multinationale avec un salaire plus motivant et d'autres avantages et du coup, je voudrais annuler mon CERFA et autorisation de travail pour entamer une nouvelle procédure et envoyer une demande à la DIRECCTE.

Mes questions :

- Comment je dois faire ?
- Est ce qu'il y un risque que cela soit considéré comme fraude ou un changement d'employeur ?
- Et si mon premier employeur à signé le contrat, est ce que j'ai le droit d'annuler mon autorisation ?

Merci